



DÉCISION DU MAIRE N° 2023/16

PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020/05-10
DU 26 MAI 2020 RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS
D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Service Scolaire et Périscolaire

Objet : Signature de la Convention d'Objectifs et de Financement – Fonds publics et territoires – Aide au fonctionnement des ludothèques

Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que les Caisses d'allocations Familiales contribuent au renforcement des liens familiaux, à l'amélioration de la qualité de vie des familles et de leur environnement social, au développement et à l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent, au soutien à l'autonomie du jeune adulte et à la prévention des exclusions ;

Considérant que la ludothèque municipale entre dans le cadre de cette action sociale ;

Considérant que les Caisses d'Allocations Familiales soutiennent les actions portées par la Ludothèque municipale ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : De signer la Convention d'Objectifs et de Financement – Fonds Publics et territoires - Aide au Fonctionnement des Ludothèques avec la Caisse d'Allocation Familiales des Yvelines

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 20 mars 2023

Mis en ligne le 20/03/2023

Document rendu exécutoire le 20/03/2023

Certifié par le Maire Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Pascal PARISSIER

Le Maire
1^{er} Vice-président de la communauté de
communes Gally Mauldre

Gilles STUDNIA



Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20230320-2022-16-AR
Date de réception préfecture : 20/03/2023